

Observation demat107

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 11/03/2019 à 15:57:12.

[Depuis cette page.](#)

Votre message

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le COLLECTIF CITOYEN SOLIDAIRE "MORZINE-AVORIAZ AUTREMENT" a été créé le mardi 11 décembre 2018, au lendemain de la première réunion de concertation obligatoire qui s'est tenue dans le cadre du projet EMA (Express Morzine Avoriaz). Le COLLECTIF CITOYEN SOLIDAIRE "MORZINE-AVORIAZ AUTREMENT" au regard des informations qui sont données par la mairie de Morzine, porteur du projet, manifeste son opposition à ce projet au nom de tous les participants qui le composent. Les participants au Collectif sont tous des personnes acquittant leurs impôts à la commune de Morzine, en tant qu'habitant, propriétaires de commerces et résidents secondaires sis à Morzine ou à Avoriaz. En date du 10 Mars 2019, le COLLECTIF CITOYEN SOLIDAIRE "MORZINE-AVORIAZ AUTREMENT" regroupe 664 participants qui se sont tous volontairement inscrits auprès du collectif, afin que ce dernier porte en leur nom, les positions qu'ils ont exprimées. Nous précisons que cette liste n'est pas définitive, car nous recevons chaque jour de nouvelles inscriptions.

En introduction :

Ce 3ème avis vient compléter nos deux premiers avis déjà déposés, qui traitaient les points pratiques, techniques et environnementaux que nous avons relevé dans ce projet de modificatif n°10 du PLU .

Il aborde le sujet essentiel et volontairement passé sous silence du lien qui existe entre le modificatif n°10, objet de l'enquête publique en cours, et la future enquête publique traitant du projet de l'Express Morzine-Avoriaz dont la date est fixée au mois de Septembre 2019. Suite à la concertation organisée avec l'ensemble actuel des participants, notre collectif a décidé de déposer ce 3ème avis et précisant les suites juridique qu'il compte donner.

1) Le lien financier entre les deux projets

Si le projet de modificatif n°10 du PLU a pour objet théorique d'entériner des modifications mineures du PLU actuel, nous faisons remarquer qu'un grand nombre de modifications mineures, quand elles sont cumulées, représentent au final une modification globale de grande envergure.

Lors de la réunion publique de concertation qui s'est déroulée le 10 décembre 2019 au Palais des Sports de Morzine, Monsieur le Maire de Morzine, Gérard Berger, expliquait au public (dont un grand nombre de participants de notre Collectif présents pourront témoigner) qu'à la suite des revers subis dans les projets envisagés précédemment pour financer le projet de l'EMA (faisant référence au modificatif n°9 du PLU), la commune avait alors décidé d'investir en son nom en trouvant les financements nécessaires par une baisse des remboursements d'emprunts en cours, l'obtention de subventions et surtout via les nouvelles taxes perçues sur les UTN en cours et constructions futures. (La vidéo publique des débats viendra également confirmer ces dires si nécessaire).

Et quelques temps plus tard, Mr Patrick Béard (conseiller municipal) confirmait ces propos en écrivant, concernant le financement de ce projet pharaonique de l'EMA (100 M€) : « Les risques pour la commune sont limités car c'est un affermage qui remboursera les emprunts des investissements du téléphérique et du tunnel à hauteur de 58 Millions, le reste serait financé en grande partie grâce aux taxes de la nouvelle UTN et du Club Med. (soit 34 M€) » (Son courriel du 13 janvier 2019 à Pascale Dutilleul - Porte-parole du Collectif - disponible sur demande)

Nous dénonçons donc l'esprit de la modification n°10 qui ne répond nullement à d'éventuels besoins exprimés par la population de Morzine pour des demandes de modifications mineures du PLU. En revanche, elle a pour objectif essentiel d'organiser une possibilité d'extension des zones urbanisables dans le seul but d'assurer la perception d'un montant de taxes le plus élevé possible permettant le financement du projet de l'EMA dont l'enquête publique n'a même pas commencé.

de plus,

Nous signalons que le développement d'unités touristiques nouvelles tout comme les créations d'ensemble immobiliers pourvoyeurs de "lits froids", ne répondent en rien à des besoins et attentes exprimés par la population pour accroître la capacité d'accueil en lits touristiques de notre village et de ses deux stations.

→ Aucune étude n'est venue démontrer ni ces besoins économiques ni ces attentes de la population.

2) L'enquête publique de l'EMA non commencée

Alors que l'enquête publique du projet de l'Express Morzine-Avoriaz est planifiée en septembre 2019, celle du modificatif n°10 du PLU va se terminer le 12 mars 2019.

Nous constatons que la planification du projet est grotesque car il est demandé à la population de se prononcer sur ce modificatif n°10 dont il est officiellement dit par ailleurs qu'il sert à financer celui de l'EMA, avant même que la déclaration d'utilité publique de l'EMA ne soit étudiée.

de par ce fait,

Nous exprimons que cette situation est inacceptable.

3) Des suites juridiques envisagées

Compte-tenu de ce qui a été précédemment exprimé, notre Collectif Citoyen au nom des 664 participants qu'il représente, ne peut accepter cette situation :

→ Nous dénonçons le "saucissonnage" du projet global pour cacher l'objet réel du modificatif n°10 du PLU auprès des instances administratives, alors que les porteurs du projet EMA ne s'en cachent nullement.

→ Nous déplorons que Monsieur le Commissaire enquêteur, pour préserver sa neutralité, ait eu à justifier son ignorance concernant le volet financier du modificatif n°10.

→ En conséquence,

notre Collectif Citoyen a décidé et fait savoir qu'il prendra toute disposition juridique dans les délais légaux auprès des tribunaux compétents.

A MORZINE, le 11 Mars 2019.

Le Collectif Citoyen Solidaire "Morzine-Avoriaz Autrement".